

## Charte des Comités de Quartier de Grézieu la Varenne

Cette démocratie de participation vient en renfort de la démocratie représentative exprimée par le suffrage universel, qui donne aux seuls élus la légitimité de décider. Elle joue un rôle essentiel dans l'animation de la vie du quartier, l'approfondissement de l'expertise citoyenne et la prise en compte des besoins des habitants.

Le Comité de Quartier est un espace d'expression où les habitants échangent et soumettent leurs préoccupations, leurs projets et leurs souhaits pour améliorer la vie du quartier, participer à l'intérêt général, émettre des vœux.

Les 14 Comités de Quartiers communaux ont pour vocation d'être force de proposition pour améliorer le cadre et la qualité de vie des Grézirois.

Lors de leur première réunion, il sera demandé à chaque quartier de choisir un nom de quartier afin de communiquer et de renforcer l'existence de ces quartiers.

Le Comité de Quartier désignera également le membre qui le représentera lors des comités de participation citoyenne (cette représentation pouvant être tournante). Le comité de participation citoyenne est un comité municipal qui se réunit 2 fois par an afin de définir les actions à mettre en place suivant les propositions faites par les différents Comités de Quartier.

Ensuite, chaque comité se réunit à sa convenance et réfléchit aux améliorations à apporter dans son quartier. Il permet de développer l'entraide entre voisins et est également le relai entre les habitants d'un quartier et la Municipalité.

Il est un lieu d'expression permettant aux habitants de contribuer à l'élaboration des politiques publiques municipales.

Il peut être informé et consulté par la Municipalité sur tout projet municipal impactant principalement le quartier et aussi sur ceux de portée plus large, afin d'en percevoir l'intérêt.

Il peut être associé aux démarches de concertation organisées par la Municipalité.

Il a également la possibilité d'élaborer des projets collectifs de quartier pour les soumettre à la Municipalité.

Il peut se saisir de sujets d'intérêt général et faire des propositions d'actions, de projets sur tout ce qui touche à la vie du quartier. La Municipalité a un budget dédié pour réaliser les aménagements proposés par les Comités de Quartiers et retenus par le Conseil Municipal.

Il contribue à transmettre à la Municipalité les attentes, questions, remarques et suggestions exprimées par les habitants du quartier en matière de vie quotidienne.

Il contribue également à informer les habitants sur les projets de la Municipalité pour leur permettre de donner leur avis et ainsi d'agir sur leur cadre de vie.

Le Comité de Quartier est force de proposition et peut ainsi soumettre des propositions au Conseil Municipal. Ce dernier pourra alors prendre la décision d'inscrire ces propositions dans ses délibérations.